



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

taux

Question écrite n° 31684

Texte de la question

M. Dominique Caillaud appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les souhaits exprimés par les responsables des clubs sportifs et en particulier les établissements équestres de voir appliquer à leur activité un taux réduit de TVA de 5,5 %. Le taux actuel de 20,6 % constitue un frein au développement du tourisme équestre et de l'équitation en milieu rural, et pénalise les petites entreprises de ce secteur qui souhaitent s'agrandir et procéder à des embauches. Aussi cette mesure, conforme aux recommandations de la Commission européenne et en conséquence « eurocompatible », visant à favoriser les services à forte densité de main-d'oeuvre, aurait un effet moteur sur l'investissement, l'emploi, et l'ensemble des consommations sportives. Aussi, il le remercie de lui indiquer s'il envisage de répondre aux attentes des professionnels de ce secteur.

Texte de la réponse

Les activités des centres équestres réalisées à titre onéreux entrent dans le champ d'application de la taxe sur la valeur ajoutée. Cependant, en application de l'article 261-7-1/ du code général des impôts, les centres équestres constitués sous forme associative ne sont pas soumis aux impôts commerciaux lorsqu'ils remplissent certaines conditions notamment de gestion désintéressée et d'absence de but lucratif. Les critères d'application du régime fiscal spécifique des associations sont développés dans l'instruction du 15 septembre 1998 (BOI 4 H-5-98). De plus, lorsqu'ils sont dispensés sans le concours de salariés, par une personne physique rémunérée directement par ses élèves, les cours ou leçons relevant de l'enseignement sportif sont exonérés de TVA en application de l'article 261-4-4/-b du code général des impôts. Demeurent donc soumis à la TVA les centres équestres importants qui présentent un caractère commercial et pour lesquels l'application d'un taux réduit de TVA n'apparaît pas, en tout état de cause, prioritaire.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Caillaud](#)

Circonscription : Vendée (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31684

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 1999, page 3732

Réponse publiée le : 26 juillet 1999, page 4543